Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901169-20260528-D20260502-DE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET

Séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Madame Aurélie SIOHAN, Maire.

Date de convocation : le 19 mai 2026.
Présents : SIOHAN Aurélie, AUDOUARD Erwan, PAISNEL Anne, CANN Christian, GODEC Françoise, PERSON Nathalie, LE DREAU Pierre, ROYER-GERING Christelle, MIOSSEC Sabine, MORISSET Fabien, MOGUEROU Maxime.
Secrétaire de séance : AUDOUARD Erwan

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Ayant pris part à la délibération : 10

Délibération D20260502

OBJET : REVISION DU LOYER COMMUNAL

Il est prévu qu'au 1er juillet de chaque année, le logement au-dessus de la mairie, et qu'au 1er novembre de chaque année, pour le presbytère, les loyers des logements loués par la commune soient révisés en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) de l'INSEE du 4ème trimestre de l'année n-1.

Conformément à cet indice, le loyer du logement au-dessus de la mairie sera majoré à compter du 1er juillet 2026 et celui du presbytère le 1er novembre 2026, ce qui porte le montant des loyers à :

- Logement au-dessus de la mairie : 339.79 €
- Le presbytère : 755.91 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette modification.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Aurélie SIOHAN

MAIRIE DE LANNEUFFRET 29400